

# DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Produit : APICIL EURO GARANTI**

**Assureur :** APICIL Epargne - Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme, à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 186.299.360 euros, dont le siège social est 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire, inscrite au RCS Lyon sous le n° 440 839 942.

Site web : <https://www.apicil.com>.

Pour plus d'information: du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h00 au 04 26 23 83 66.

**Autorité chargée du contrôle :** L'autorité chargée du contrôle de l'assureur est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 place de Budapest, 75009 Paris.

**Date de production du document :** 6 juillet 2020

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Support libellé en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

**Objectifs :** Le support APICIL Euro Garanti permet de garantir les capitaux investis, diminués des frais sur versements et des frais annuels de gestion du contrat auquel il est accessible, tout en cherchant à saisir des opportunités de marché. Pour atteindre ces objectifs, les gestionnaires de APICIL Euro Garanti s'attachent à : - Investir majoritairement dans des obligations à taux fixes avec la recherche d'opportunités d'investissement sur le primaire obligataire et des arbitrages sur le marché secondaire, - Viser une grande dispersion d'émetteurs financiers, souverains et Corporate Investment Grade, - Maintenir une part de diversification obligataire : convertible, taux variable, Haut Rendement et indexées inflation, - Allouer une part des investissements aux actions, fonds alternatifs, Private Equity et à l'immobilier. APICIL Epargne tient à la disposition du souscripteur l'information sur la composition du support libellé en euros publiée chaque année. Le rendement de ce support dépend notamment de la clause de participation aux bénéfices prévu aux contrats auxquels il est accessible en tant que support en euros.

**Investisseurs de détails visés :** Le produit est conçu pour des investisseurs qui :

- souhaitent bénéficier d'une garantie en capital investi net de tout frais du contrat,
- ont la capacité de comprendre le produit, ses risques et bénéfices,
- recherchent un produit avec une performance peu élevée mais peu volatile,
- recherchent un placement liquide,
- sont prêts à accepter un niveau de risque qui est cohérent avec l'indicateur de risque indiqué ci-dessous.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 année.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

INVESTISSEMENT DE 10 000 EUR		1 AN (période de détention recommandée)
SCÉNARIOS		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	<i>0,00%</i>
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	<i>0,00%</i>
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	<i>0,00%</i>
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 270 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	<i>2,70%</i>

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les rendements affichés dans les scénarios de performance ne tiennent pas compte des frais du contrat d'assurance.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de l'investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte de cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du support lui-même.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL EPARGNE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de l'assureur, vous pouvez subir une perte financière. L'assureur adhère au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) destiné à préserver vos droits dans le cas où il serait défaillant.

L'indemnisation du Fonds de garantie vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs par le liquidateur de la société défaillante. Pour chaque assuré, souscripteur, ou bénéficiaire, le montant d'indemnisation garanti est au maximum de 70 000 euros pour l'ensemble des contrats d'assurance-vie et de capitalisation détenu auprès de l'assureur.

De ce fait, le montant d'indemnisation en cas de co-souscription (par deux personnes) est de 140 000 euros maximum.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site du FGAP : [www.fgap.fr](http://www.fgap.fr)

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués incluent tous les coûts cumulés liés au support lui-même pour une durée recommandée de 1 an.

Les résultats présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces coûts n'incluent pas les frais de gestion du contrat d'assurance, ni l'application de la provision de participation qui est affectée au cours des huit exercices suivants.

INVESTISSEMENT DE 10 000 EUR	
SCÉNARIOS	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux (Euros)	61,00 EUR
<i>Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an</i>	<i>0,61%</i>

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an :

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,20%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,41%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Néant	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commission d'intéressement	Néant	L'incidence des commissions d'intéressement.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

L'investissement en euros étant un placement à risque et rendement faibles, il est particulièrement adapté à une période courte d'un an mais la durée de détention peut être plus longue. Le désinvestissement par arbitrage ou rachat de ce support est possible à tout moment. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'un désinvestissement total ou partiel du support, en cours d'année entraîne la perte de tout droit à la participation aux bénéfices distribuées en fin d'année sur la quote part rachetée. Par ailleurs, en cas de désinvestissement par arbitrage, rachat ou terme du contrat, vous pouvez subir une perte en capital de 4% prorata temporis, si le taux brut ou positif distribué en cas de sortie est inférieur aux frais de gestion de ce support.

Période de détention recommandée : 1 an.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, un courrier peut être adressé à :

**APICIL Épargne,**  
Service Relation Client  
38 rue François Peissel - 69300 CALUIRE & CUIRE

En cas de désaccord avec l'Assureur sur une réponse donnée à sa réclamation, le Souscripteur a la faculté de demander l'avis du Médiateur, sans préjudice d'une action ultérieure devant le Tribunal compétent. Les conditions d'accès à ce médiateur sont alors communiquées sur simple demande soit :

- par courrier à l'adresse suivante : Médiateur de la protection sociale - 10, rue Cambacérès - 75008 PARIS
- par internet à l'aide d'un formulaire disponible sur le site : <https://ctip.asso.fr/mediateur-de-la-protection-sociale-ctip/>

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les Documents d'Informations Clés des contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation proposant ce support en euros sont disponibles sur le site [www.mesdocumentspriips.fr/apicil](http://www.mesdocumentspriips.fr/apicil).